

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 2 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 19
- Présents : 19

**Date de la convocation** : 26/11/2020

**Date d'affichage** : 26/11/2020

**Présents** : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Sabrina DOUAIRE, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE, Bernadette VOUAUX, Floriane DUPUY  
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FREMONT, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU,

**Absents excusés** : /

**Absent, a donné pouvoir** : /

Madame Bernadette VOUAUX est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Jacky PASQUIER, absent lors de cette réunion, demande si le principe de réhabilitation des maisons rue des Frères Champneuf a été validé, car il estime que la réponse n'est pas suffisamment claire dans ce qui a été rapporté.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et précise que c'est le CCAS qui prendra en charge ces travaux (il ne faut donc pas tenir compte de la ligne 4 dans le tableau des décisions prises par le Maire)

**ORDRE DU JOUR**

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

1 -

DESIGNATION	Entretien espaces verts (salle de sport)
ENTREPRISE	ESAT
PRIX HT	500.00€
PRIX TTC	600.00€

2 -

DESIGNATION	Entretien annuel espaces verts salle des Fêtes
ENTREPRISE	ESNAULT
PRIX HT	4 735.15€
PRIX TTC	5 682.18€

3 -

DESIGNATION	Participation à la restauration de l'harmonium de l'église
ENTREPRISE	AEA BOULAIS
PRIX HT	
PRIX TTC	891.00€ (50% de 1 781.00€)

DESIGNATION	Rénovation 4 maisons Frères Champneuf
ENTREPRISE	Atelier Emergence
PRIX HT	37 940.00€
PRIX TTC	45 528.00€

## 1 - Projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque

Chaque conseiller a été destinataire du document de présentation.

Monsieur Jean-Marie BAHU, chef de projet au sein de la société WPD, présente à travers une projection l'aménagement qui pourrait être installé sur la commune, sur une surface de 2,5 hectares, près de l'ancienne gare.

Le choix de ce site s'appuie sur l'absence de contraintes et de perturbations sur l'environnement et l'écosystème.

Concrètement, ces panneaux, installés pour 20 à 30 ans, seraient posés sur des pieux enfoncés dans le sol. D'une hauteur maximale de 2 mètres, ils sont peu bruyants.

La connexion serait reliée au poste HTA/BT, située non loin, à la Besnardière.

Une concertation avec les habitants proches de la zone sera menée ; si nécessaire, un aménagement paysager sera envisagé.

La puissance installée serait de 3.5 MWC ; le loyer versé à la commune s'élèverait à 3 200€/ha/an, soit 8000€ par an (pendant 30 ans, redevance augmentée de 7% tous les 5 ans).

Du point de vue des retombées fiscales, la commune percevrait environ 1 110€ (taxe foncière sur les propriétés bâties).

Monsieur Etienne MOREAU s'étonne que cette zone devienne agricole, alors qu'elle était classée artisanale, et de ce fait gérée par la communauté d'agglomération. Il est indispensable d'avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur Jacky PASQUIER estime qu'une habitation proche risque d'être dépréciée avec cette installation.

Madame Floriane DUPUY s'interroge sur la suite en cas de désaccord des riverains concernés. Monsieur Jean-Marie BAHU lui explique que des négociations sont toujours possibles, notamment en accentuant l'aspect paysager pour réduire la pollution visuelle.

Monsieur Florent POIRIER demande si la société WPD reste propriétaire jusqu'au terme ; il lui est expliqué qu'une fois la promesse de bail signée, une société de gestion du parc sera créée, cependant WPD reste propriétaire de l'exploitation.

Monsieur Christian PACORY évoque le démantèlement de l'installation : il est assuré par l'exploitant, qui recycle à 90% les composants.

En réponse aux questions de Messieurs Florent POIRIER, Etienne MOREAU et Thierry GROSOIS, il leur est précisé d'une part que les associations environnementales seraient moins opposées au projet que pour les éoliennes par exemple, car cela n'a pas le même impact. D'autre part, au niveau des ondes émises, il n'y a pas de problème car il n'y a pas de création de ligne à haute tension.

Enfin, concernant les servitudes, la société prend l'ensemble des travaux en charge.

La production, si le projet aboutit, ne pourrait débuter que fin 2024.

Madame Nathalie FUSELLIER fait remarquer qu'elle imagine difficilement le projet, faute de visuels.

En tout état de cause, avant d'aller plus avant, il faut déterminer si cette zone est réellement classée en zone agricole.

**DEL N° 02-12/2020-01** Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération dispose de certaines compétences, notamment en matière de salles de sport couvertes, ou la petite enfance. Si la commune règle les frais de fonctionnement, en revanche, l'agglomération lui en reverse une partie.

Il convient donc d'approuver le rapport rédigé, en prenant en compte le versement d'une somme de 38 000€ pour le fonctionnement de l'école de musique de Saumur.

En effet, si une seule commune refuse, cela remet en cause le versement des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**DEL N° 02-12/2020-02** Tarifs public 2021

Monsieur le Maire propose que les tarifs des droits de place soient augmentés, sans changement pour les autres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs 2021 comme suit :

	2020	Proposition 2021	VOTE
Droit de place sur le marché du mercredi	2.10€	2.50€	2.50€
Droit de place sur le marché du dimanche	4.20€	5.00€	5.00€
Droit de place en dehors des jours de marché	6.30€	7.00€	7.00€
Droit de place pour le marchand d'huitres	4.20€ 8.40€ (veilles de Noël et jour de l'An)	5.00€ 9.00€	5.00€ 9.00€
Droit de place pour les camions d'outillage Place du Champ de Foire	35€/j	35.00€	35.00€
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	630.00€ par habitation	630.00€	630.00€
Coupure de route communale	105.00€	105.00€	105.00€
Concessions cimetière			
- 30 ans	110.00€	110.00€	110.00€
- 15 ans	65.00€	65.00€	65.00€
Cavernes			
- 30 ans	110.00€	110.00€	110.00€
- 15 ans	65.00€	65.00€	65.00€
Columbarium			
- 30 ans	505.00€	505.00€	505.00€
- Nouveau dépôt	52.00€	52.00€	52.00€
Dispersion de cendres	32.00€	32.00€	32.00€
Plaque jardin du souvenir	32.00€	32.00€	32.00€
Photocopies NB A4	0.35€ l'unité jusqu'à 20 0.22€ l'unité à partir de 21	Gratuité dans la limite de 5	Gratuité dans la limite de 5
Photocopies couleur	- A4 0.55€ - A3 1.10€		
Capture animaux errants	60.00€	60.00€	60.00€
Pension chenil	6.00€/j	6.00€/j	6.00€/j
Traversée du centre par les convois exceptionnels	2 620.00€	2 620.00€	2 620.00€
- Sans démontage, avec interdiction de stationnement	5 240.00€	5 240.00€	5 240.00€
- Avec démontage et interdiction de stationnement			

La parole est ensuite donnée à Monsieur Thierry FREMONT pour les tarifs de la salle des Fêtes. Il explique que la commission référente s'est accordée sur le principe d'une utilisation gratuite par an pour les associations locales (en dehors des consommations d'énergie qui resteraient à charge).

Il reste à préciser les conditions de cette utilisation (éviter la période estivale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs 2022 comme suit :

UTILISATIONS		VERNANTAIS		ASSOCIATIONS LOCALES		HORS COMMUNE	
		HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE
WE & jours fériés	Bals, spectacles, mariages, banquets	111,00 €	265,00 €	69,00 €	145,00 €	187,00 €	430,00 €
Semaine	Bals, spectacles, mariages, banquets	91,00 €	212,00 €	55,00 €	115,00 €	152,00 €	349,00 €
Activités commerciales		165,00 €	390,00 €			326,00 €	550,00 €
Cuisine		51.00€		51.00€		51.00€	
				Gratuité sur coûts des locaux : 1 fois par année civile.			
Caution		305,00 €		305,00 €		305,00 €	
Correctif à partir du 2 <sup>ème</sup> jour		X 0.50		X 0.50		X 0.50	

Forfait ménage : Ensemble : 140,00 €

Hall seul : 80,00 €

Note : L'option Forfait ménage n'est pas applicable en cas de gratuité sur le coût des locaux.

Options : Sonorisation : 20,00 € Écran de projection : 0,00 €

Lave Vaisselle : Gratuit

Charges : Électricité et chauffage : suivant les consommations relevées.

#### **DEL N° 02-12/2020-03 Attribution exceptionnelle de subventions aux associations**

Monsieur Florent POIRIER explique que l'année a été compliquée pour les associations ; certaines ont réussi à boucler leur budget, d'autres au contraire ont commencé à puiser dans leurs réserves.

Il tient à remercier les bénévoles pour leur implication, notamment dans la mise en place de protocoles sanitaires.

En conséquence, il est proposé au conseil de les aider en leur versant une subvention identique à celle qu'elles ont perçu en mars dernier, concernant le fonctionnement, lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (Monsieur Florent POIRIER ne prend pas part au vote) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations, suivant le tableau ci-dessous,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

	Attribution 2020	Vote
CHORALE ARIA	150.00€	150.00€
CLOPIN CLOPANT	450.00€	450.00€
CLUB PHOTO	200.00€	200.00€
FAMILLES RURALES - GESTION	150.00€	150.00€
CLUB DES RETRAITES	700.00€	700.00€
UNC-AFN	200.00€	200.00€
SECTION FOOTBALL	1 600.00€	1 600.00€
SECTION BADMINTON	600.00€	600.00€
OMNIBAD NORD-EST ANJOU - ONEA	730.00€	730.00€
SECTION GYMNASTIQUE - AG2V	300.00€	300.00€
SECTION TENNIS DE TABLE	600.00€	600.00€
LES LACETS VERNANTES - VERNOIL	100.00€	100.00€
BASKET LOISIRS	150.00€	150.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE E.LIVET		
SORTIES SCOLAIRES	1 060.00€	1 060.00€
Animations culturelles	500.00€	500.00€
ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME		
SORTIES SCOLAIRES	620.00€	620.00€
Animations culturelles	500.00€	500.00€

TOTAL : 8 610.00€
-------------------

#### **DEL N° 02-12/2020-04 Décision modificative budgétaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative budgétaire relative à l'inscription d'un montant de 8 610€ pour aider les associations,

Précise que cette dépense sera inscrite en dépenses imprévues,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **DEL N° 02-12/2020-05 Modification du temps de travail d'un agent municipal**

Monsieur le Maire explique que l'agent municipal actuellement cuisinier au restaurant scolaire a demandé une augmentation de son temps de travail.

En effet il souhaite travailler aux espaces verts pendant les vacances scolaires, soit 8 semaines par an.

Son temps de travail passerait ainsi de 28/35<sup>h</sup> à 32.89/35<sup>h</sup>, ceci à partir de janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce principe, mais souhaite toutefois avoir des informations complémentaires quant à sa rémunération par rapport aux agents techniques en place.

#### **INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas pu bénéficier de subvention sur l'achat de masques. Une information va être mise en ligne sur le site et Intramuros pour informer les habitants que des masques en tissu sont disponibles en mairie. Il précise qu'à ce jour, la crise sanitaire a occasionné près de 50 000€ de dépenses supplémentaires sur le budget communal.
- Compte tenu de l'annulation du repas des anciens, ce seront environ 400 boîtes de chocolats qui vont être distribuées par le CCAS aux personnes âgées de plus de 70 ans.
- Madame Elodie MARCHAND explique qu'elle a fait le tour de la commune avec Madame Béatrice CANONNE pour relever les différents dysfonctionnements en matière de sécurité. Elle signale en particulier une erreur de signalisation au niveau du pont de chemin de fer, des ralentisseurs qui ne sont pas aux normes, des plateaux qui n'ont pas de passage piétons. Elle évoque ensuite la possibilité de mettre en place des zones de rencontre, ainsi qu'une voie partagée route de Vernoil avec l'aménagement d'un trottoir et de 2 pistes cyclables. Madame Béatrice CANONNE rapporte leur visite des aires de jeux : certains doivent être réhabilités, d'autres pourraient être installés. Par ailleurs elles ont reçu avec Madame Jacqueline TARDIVEL la visite d'une société pour un projet de terrain multisports.
- Monsieur Etienne MOREAU, président du SIEA, explique que la maison de santé rencontre un problème

avec le kinésithérapeute qui n'a plus le droit d'exercer depuis octobre dernier, que ce soit en Maine et Loire ou Indre et Loire. Le loyer n'étant plus payé depuis plusieurs mois, un courrier de mise en demeure a été envoyé, tant pour le paiement du loyer que pour la libération du cabinet, 2 repreneurs potentiels étant intéressés.

En réponse à Monsieur Jacky PASQUIER concernant la constitution du conseil syndical du SIEA, il précise qu'un seul vice-président avait été nommé, dans un souci d'économie. Puis 2 autres ont été nommés, ceux-là sans indemnités.

Il ajoute que des investissements en matériel vont être proposés pour remplacer du matériel vieillissant (tracteur, rotofaucheuse ...), et que des travaux vont être entrepris au camping (plateformes, module PMR).

Enfin, le loyer du local de l'ancien service des eaux est régulièrement versé.

- Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place des entretiens d'évaluation professionnelle pour les agents municipaux ; ils vont débiter la semaine prochaine.
- L'association des parents d'élèves de l'école publique organise une vente d'objets sur le marché le 9 décembre prochain.
- Monsieur Patrice NEAU indique avoir participé à une réunion de la communauté d'agglomération sur le schéma directeur vélo, au cours de laquelle il a insisté sur l'étude concernant la voie ferrée, et la piste cyclable Longué-Vernantes.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'y aura pas de vœux à la population en janvier.
- Monsieur Florent POIRIER demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil la mise en place d'un panneau d'informations lumineux.
- Monsieur Jacky PASQUIER s'étonne de ne pas avoir eu d'information en séance concernant l'enfouissement des réseaux rue Pierre Chapron, square de la Barboterie etc... Monsieur Manuel Da Silva lui répond que l'information avait été donnée pour la rue de Vernoil, et que cela concerne également les rues adjacentes.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h40.

Fait à VERNANTES, le 3 décembre 2020

Le secrétaire de séance,

Bernadette VOUAUX

Le Maire,



Thierry PAPOT